



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 27 février 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Michel Tremblay, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2013-274 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 6 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 6 février 2013 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2013-275 AJUSTEMENT DE COÛT DE 23 733,94 \$ - RELOCALISATION DE LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1530 en date du 24 octobre 2012, mandatait la firme B.D. Systèmes intérieurs inc. pour un montant total de 214 827 \$, incluant les taxes, pour la relocalisation de la Cour municipale à la Maison du citoyen;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires pour un montant accumulé de 20 685,08 \$, incluant les taxes, ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir numéros 110771, 110772, 111122, 111127, 111751, 111755 et 111826;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été effectués, à la demande de la Ville pour la modification et l'ajout de mobilier, au montant de 3 048,86 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les délégations de pouvoir numéros 110771, 110772, 111122, 111127, 111751, 111755 et 111826, au montant total de 20 685,08 \$, incluant les taxes, et approuve l'avenant numéro 8 au montant de 3 048,86 \$, incluant les taxes, au contrat de B.D. Systèmes intérieurs inc., dans le cadre du projet de relocalisation de la Cour municipale, le tout représentant un contrat total de 238 560,94 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12008-001-25215	2 916,27 \$	Réaménagement de la salle d'audience - Cour - 6 ^e étage de la Maison du citoyen - Réaménagement des locaux
04-13493	132,59 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-276

SOUSSION 2012 SP 377 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - REMPLACEMENT DE VARIATEURS DE FRÉQUENCE ET DE MOTEURS - USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Dessau inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance en résidence des travaux pour le projet « Remplacement de variateurs et de moteurs – Usine d'épuration des eaux usées – Secteur de Gatineau » pour un montant total approximatif de 70 134,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 janvier 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12048-001-25216	67 084,75 \$	Remplacement - Groupe de moteurs et de variateurs - Usine de Gatineau
04-13493	3 050,00 \$	Remplacement - Groupe de moteurs TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-277

SOUSSION 2012 SP 344 - ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX DE L'USINE D'ÉPURATION DES SECTEURS DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Chemco inc., 124, rue de Hambourg, Saint-Augustin de Desmaures, Québec, G3A 0B3, pour l'achat de produits chimiques pour le traitement des eaux de l'usine d'épuration des secteurs de Buckingham et de Masson-Angers pour une période d'environ 19 mois, soit de la date d'adjudication et se terminant le 22 août 2014, au prix unitaire de ,8830 \$/litre, excluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 19 novembre 2012, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41535-636-25213	106 818,71 \$	Stations de pompage - Secteur est - Produits chimiques
04-13493	4 856,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-278

SOUSSION 2013 SP 010 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'IDENTIFICATION MICROBIOLOGIQUE AUTOMATISÉ - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Biomérieux Canada inc., 7815, boulevard Henri-Bourassa Ouest, Saint-Laurent, Québec, H4S 1P7, pour la fourniture et l'installation d'un système d'identification microbiologique pour un montant total de 40 241,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 16 janvier 2013, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-13003-007-25214	38 491,25 \$	Équipements et divers travaux - Entretien aux usines - Achat d'un Vitek 2 compact
04-13493	1 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-279

SERVITUDE DE NON-DÉBOISEMENT PAR DESTINATION DU PROPRIÉTAIRE SUR UNE PARTIE DU LOT 2 634 651 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 40, BOULEVARD DE LA TECHNOLOGIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est actuellement propriétaire du lot 2 634 651 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connu et désigné comme étant le 40, boulevard de la Technologie;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une consultation publique tenue le 15 novembre 2010 dans le cadre d'une modification au schéma d'aménagement visant à modifier la vocation du Technoparc et à en changer les limites, les citoyens se sont déclarés favorables à la publication d'une servitude de non-déboisement d'une profondeur de 12 mètres au nord-est du terrain et d'une superficie totale de 995,9 m² afin de créer une barrière visuelle avec les propriétés de la rue de la Sablière;

CONSIDÉRANT QUE la servitude de non-déboisement permettrait la conservation de plusieurs arbres matures et offrirait un écran végétal intéressant aux résidences unifamiliales situées sur la rue de la Sablière;

CONSIDÉRANT QUE lors de la consultation publique du 15 novembre 2010, les propriétaires des 47, 49, 51 et 53, rue de la Sablière ont démontré un intérêt à acquérir, au prix du marché, une parcelle de terrain d'une profondeur de 6 mètres à même cette partie de terrain de 12 mètres. Les cessions de terrains aux quatre propriétaires se feront lors de démarches ultérieures et permettront de régulariser certains empiètements en plus de conserver le boisé;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande la publication, au registre foncier du Québec, par destination du propriétaire, d'une servitude réelle et perpétuelle de non-déboisement d'une superficie de 995,9 m² sur une partie du lot 2 634 651 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, telle que figurant sur le plan préparé par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 4781 de ses minutes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service du greffe à publier au registre foncier du Québec, par destination du propriétaire, une servitude réelle et perpétuelle de non-déboisement d'une superficie de 995,9 m² sur une partie du lot 2 634 651 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, telle que figurant sur le plan préparé par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 4781 de ses minutes.

Il est de plus résolu que ce comité mandate le Service de la gestion des biens immobiliers à procéder à la vente d'une parcelle de terrain d'une profondeur de 6 mètres, soit une partie du lot 2 634 651 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, aux propriétaires des 47, 49, 51 et 53, rue de la Sablière, valeur marchande.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2013-280

SOUSSION 2012 SI 379 - SERVICES PROFESSIONNELS - DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE - MÉTHODE 5S - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bell Nordic Conseil inc., 100, boulevard Alexis-Nihon, Saint-Laurent, Québec, H4M 2N9, pour le mandat de services professionnels – Démarche d'amélioration continue, méthode 5S pour un montant approximatif de 37 079,44 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 janvier 2013, et ce, étant la seule soumission ayant accumulé un minimum de 70 points après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Le contrat sera d'une durée de deux ans avec la possibilité de faire des chantiers 5S et des sessions de suivis additionnels aux tarifs unitaires indiqués à la formule de soumission.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13101-419-25221	35 466,94 \$	Analyse - Prestations de services - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	1 612,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2013.

Adoptée

CE-2013-281

SOUSSION 2012 SI 383 - ACHAT DE PNEUS POUR UN CHARGEUR DU CENTRE DE RÉCUPÉRATION ET TRANSBORDEMENT DU SECTEUR DE HULL

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville n'a pas l'obligation d'aller en appel d'offres si le Centre de services partagés du Québec a déjà complété le processus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Division de l'approvisionnement à émettre une commande à la compagnie Michelin Canada inc. pour l'achat de quatre pneus pour le chargeur du centre de récupération et de transbordement du secteur de Hull, pour un montant de 42 295,30 \$, incluant les taxes, et ce, selon le contrat octroyé par le Centre de services partagés du Québec après un appel d'offres public.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49810-647-25222	40 455,97 \$	Environnement - Ateliers mécaniques - Pneus
04-13493	1 839,33 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2013.

Adoptée

CE-2013-282

REJET - SOUMISSION 2012 SP 310 - ENTRETIEN DE SYSTÈMES DE DÉTECTION DE GAZ DANS DIVERS ÉDIFICES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 18 octobre 2012, un appel d'offres public pour l'entretien de systèmes de détection de gaz dans divers édifices;

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres prévoyaient l'octroi du contrat basé uniquement sur le montant total pour l'entretien préventif, que les appels de services et les travaux de réparation représentent une partie substantielle des coûts estimés et qu'il y a donc lieu de réviser les documents d'appel d'offres en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2012 SP 310 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public.

Adoptée

CE-2013-283*

ENTENTE ENTRE LA CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU (MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU) ET LA VILLE DE GATINEAU POUR LA RÉALISATION D'UNE PROGRAMMATION PROFESSIONNELLE À LA PLACE DE LA CITÉ POUR L'ANNÉE 2013 - 36 600 \$

CONSIDÉRANT QU'un budget récurrent de 100 000 \$ a été octroyé au budget 2013 du Service des arts, de la culture et des lettres pour le développement d'une programmation du site Place de la Cité;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 35 000 \$ de cette enveloppe a été prévu pour une programmation professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du centre culturel de Gatineau est un collaborateur et partenaire pour cette programmation professionnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une somme de 36 600 \$, incluant les taxes, à la Corporation du centre culturel de Gatineau, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, afin de réaliser la partie professionnelle de la programmation estivale 2013 de Place de la Cité, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir avec la Corporation du centre culturel de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72139-972	35 008,35 \$	Place de la Cité (spectacles extérieurs) - Subventions
04-13493	1 591,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72139-433	8,35 \$		Place de la Cité (spectacles extérieurs) - Cachets d'artistes
02-72139-972		8,35 \$	Place de la Cité (spectacles extérieurs) - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-284

SOUSSION 2012 SI 350 - ACHAT DE TUYAUX – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équipements Incendies CMP Mayer inc., 2250, rue André C. Hamel, Drummondville, Québec, J2C 8B1, pour la fourniture de tuyaux pour le Service de sécurité incendie, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 32 583,35 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 novembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix seront fermes pour une période d'une année à compter de la date d'adjudication. Les commandes seront émises selon les besoins.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22310-645-25217	11 219,90 \$	Schéma de couverture de risques - Fournitures spécialisées
02-22200-645-25218	19 946,48 \$	Opérations - Incendies - Fournitures spécialisées
04-13493	1 416,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2013.

Adoptée

CE-2013-285

SOUSSION 2012 SP 355 - ACHAT DE MOUSSE CHIMIQUE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équipements Incendies CMP Mayer inc., 2250, rue André C. Hamel, Drummondville, Québec, J2C 8B1, pour l'achat de mousse chimique pour le Service de sécurité incendie, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 92 854,86 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 octobre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date de la présente résolution. Les commandes seront émises selon les besoins du Service de sécurité incendie.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2014 et 2015, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22310-636-25219	10 658,01 \$	Schéma de couverture de risques - Produits chimiques
02-22200-636-25220	18 947,59 \$	Opérations - Incendies - Produits chimiques
04-13493	1 346,02 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2013.

Adoptée

CE-2013-286

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 5 - 6 699,61 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 6 - 307 342,74 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 6 - 5 000,14 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 6 - 533 413,55 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 5, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 6, la liste de réquisitions numéro 6 ainsi que la liste des embauches numéro 6 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 5	Pièces de comptes à payer	6 699,61 \$	11 au 15 février 2013
Liste PD numéro 6	Pièces de comptes à payer	307 342,74 \$	11 au 15 février 2013
Liste des réquisitions numéro 6	Pièces de comptes à payer	5 000,14 \$	11 au 15 février 2013
Liste des embauches numéro 6	Embauche de personnel temporaire	533 413,55 \$	4 au 8 février 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2013.

Adoptée

CE-2013-287

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-5 - 358 573,34 \$ - PÉRIODE DU 7 AU 13 FÉVRIER 2013**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-5 d'un montant total de 358 573,34 \$, pour la période du 7 au 13 février 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2013.

Adoptée

CE-2013-288*

AUTORISATION - VENTE POUR TAXES - 27 JUIN 2013 - IMPÔT FONCIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit prendre tous les moyens nécessaires pour s'assurer que les revenus de taxes municipales de la municipalité soient perçus avec promptitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'ordonner au greffier ou à l'assistant-greffier de vendre à l'enchère publique, dans la salle Odyssée de la maison de la culture de Gatineau, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, le jeudi 27 juin 2013, à 10 h, et tous les jours suivants, s'il y a lieu, les immeubles apparaissant à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées préparée par le Service des finances le 5 février 2013;
- d'exclure de cette vente à l'enchère, à la demande du directeur du Service des finances et trésorier, les immeubles suivants apparaissant à la liste des propriétés exclues de la vente pour taxes impayées :

5828-54-3465	7044-30-5748
6136-56-1209	7240-10-1755
6333-58-0448	8945-17-6069
6334-37-8183	9049-61-3410
6434-22-3386	9049-71-4241
6541-99-4612	
- d'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à soustraire de la vente, les immeubles dont les propriétaires apparaissent à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées et qui auront payé leurs taxes foncières auprès du Service des finances avant la vente à l'enchère;
- de mandater le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de vente dont il est fait mention à l'article 525 de la Loi sur les cités et villes;
- d'habiliter le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de retrait découlant de la vente des immeubles pour taxes impayées, s'ils sont présentés dans le délai prévu à l'article 531 de la Loi sur les cités et villes;
- d'autoriser les représentants du Service de la gestion des biens immobiliers à enchérir et, le cas échéant, à se porter adjudicataire au nom de la Ville de Gatineau, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 18 de la Charte de la Ville de Gatineau, des immeubles faisant partie de la liste de propriétés adoptée par le comité exécutif et pouvant être nécessaires dans le cadre de divers projets municipaux et futurs ou pour des fins de réserves foncières;

- d'autoriser le trésorier à puiser à même la réserve « Acquisitions de propriétés », les sommes requises afin de donner suite à la présente. Cependant, advenant que la municipalité dispose de propriétés en cours d'année, le trésorier est autorisé à puiser ces mêmes sommes à même les produits de disposition de propriétés de l'année courante.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-289 SOUSSION 2012 SI 386 - ACHAT DE SERVEURS ET DE COMPOSANTES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Informatique DL, 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8, pour l'achat de serveurs et de composantes pour un montant total de 38 878,80 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposées en date du 15 janvier 2013, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12011-005-25223	4 151,64 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Autres
18-10004-001-25224	6 592,92 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
02-21602-672-25225	26 443,49 \$	Plan d'organisation policière - Pièces d'équipements et logiciels informatiques
04-13493	1 690,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-290 ÉMISSION D'UN REÇU POUR IMPÔT À LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE ET AU DÉTAILLANT LOCAL DU SECTEUR D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 2012, un incendie criminel a détruit complètement une structure de jeux au parc Aydelu dans le district électoral d'Aylmer et que les dommages sont évalués à environ 70 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Société Canadian Tire a communiqué avec le centre de services d'Aylmer afin d'offrir une aide financière de 10 000 \$ de la Société et de 5 000 \$ du détaillant local du secteur d'Aylmer afin de remplacer le plus rapidement possible cette structure de jeux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu un chèque de 10 000 \$, pour lequel la Société Canadian Tire demande un reçu pour impôt;

CONSIDÉRANT QUE le détaillant local du secteur d'Aylmer est en processus de livrer un chèque au montant de 5 000 \$, pour lequel il demande également un reçu pour impôt;

CONSIDÉRANT QU'en fonction de la politique en vigueur numéro SF-2005-05 du Service des finances, tout don de plus de 5 000 \$ nécessite l'approbation du comité exécutif pour l'émission d'un reçu;

CONSIDÉRANT QUE ces dons sont volontaires, sans aucune contrepartie et sans aucune condition ni aucune obligation légale et ne confèrent aux donateurs aucun droit bénéfice matériel ou avantage, ils seraient donc éligibles à de tels reçus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à remettre un reçu pour impôt au montant de 10 000 \$ à la Société Canadian Tire et de 5 000 \$ au détaillant local (4178963 Canada inc.).

Adoptée

CE-2013-291

SUBVENTION DE 50 \$ - LEUCAN OUTAOUAIS - DÉFI TÊTES RASÉES - MARIE-CLAUDE OTIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de Leucan Outaouais, 336, rue Main, Gatineau, Québec, J8P 5K3, à titre de subvention pour la participation de madame Marie-Claude Otis au Défi têtes rasées le 26 mai 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2013.

Adoptée

CE-2013-292

SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB OPTIMISTE DE HULL - AMIS DES OPTIMISTES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club optimiste de Hull, C. P. 1185, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X7, à titre de subvention pour les amis des optimistes et amis de la jeunesse.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2013.

Adoptée

CE-2013-293

SUBVENTION DE 300 \$ - ÉCOLE LA SABLONNIÈRE - EXPO-SCIENCES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'école La Sablonnière, à l'attention de madame Annick Sauvé, enseignante, 143, rue des Sables, Gatineau, Québec, J8P 7G6, à titre de subvention pour la participation des élèves de 6^e année à un projet Expo-sciences.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	300 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-294 **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB KIWANIS DE HULL - LOCATION D'UN LOCAL POUR LES ACTIVITÉS DU CLUB - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club Kiwanis de Hull, à l'attention de madame Lise Pichette, 108, boulevard Riel, Gatineau, Québec, J8Y 5Y2, à titre de subvention pour la location d'un local pour les activités du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	500 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-295 **SUBVENTION DE 500 \$ - COLLECTIF RÉGIONAL DE LUTTE À L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS POUR LE LANCEMENT DU BULLETIN NOIR SUR BLANC - 21 MARS 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais, 95, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R5, à titre de subvention pour le lancement du bulletin noir sur blanc le 21 mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	200 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-296

SUBVENTION DE 970 \$ - LIGUE NAVALE DU CANADA, SUCCURSALE GATINEAU-MÉTROPOLITAIN - BRUNCH-BÉNÉFICE - 3 MARS 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 970 \$ à l'ordre de la Ligue Navale du Canada, succursale Gatineau-Métropolitain, à l'attention de madame Chantal Naud, 231, boulevard Maloney Ouest, C. P. 714, Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour le brunch bénéfice du 3 mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79945-972	300 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	150 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	120 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-297

SUBVENTION DE 1 050 \$ - LUPUS GATINEAU POUR LES ACTIVITÉS DE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 050 \$ à l'ordre de Lupus Gatineau, à l'attention de monsieur Rémi St-Laurent, 108-B, avenue Gatineau, Québec, J8T 4J5, à titre de subvention pour les activités de l'organisme pour l'année 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-298

SUBVENTION DE 1 400 \$ - CLUB RICHELIEU BUCKINGHAM - CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 400 \$ à l'ordre du Club Richelieu Buckingham, à l'attention de monsieur Marc Laprade, président, C. P. 2812, Gatineau, Québec, J8L 2X1, à titre de subvention pour la campagne de financement pour 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-299

SUBVENTION DE 2 050 \$ - SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL, CONSEIL PARTICULIER ST-CHARLES DE GATINEAU POUR LA FÊTE DE L'AMITIÉ - 17 MARS 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 050 \$ à l'ordre de la Société Saint-Vincent-de-Paul, Conseil particulier St-Charles de Gatineau, 165, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, à titre de subvention pour la Fête de l'amitié le 17 mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79940-972	250 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	1 000 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-300

SUBVENTION DE 2 000 \$ - CLUB OPTIMISTE DE HULL - JOUTE DE SLAM - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre du Club optimiste de Hull, C. P. 1185, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X7, à titre de subvention pour une joute de SLAM organisée pour les ados qui fréquentent les maisons de jeunes à Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	300 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	150 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-301

**SUBVENTION DE 3 250 \$ - COOPÉRATIVE BIO-ÉQUITABLE DE L'OUTAOUAIS -
FÊTE DES SEMENCES BIO-ÉQUITABLES DE L'OUTAOUAIS - 17 MARS 2013 -
MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 250 \$ à l'ordre de la Coopérative bio-équitable de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Daniel Hermeston, coordonnateur, 201A-50C, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J8Y 1R7, à titre de subvention pour la Fête des semences qui se tiendra le 17 mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

02-79937-972	400 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-302

**SUBVENTION DE 12 000 \$ - MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE -
CAMPAGNE DE FINANCEMENT - SOIRÉE DE RECONNAISSANCE EN
HOMMAGE À MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILLION - 12 SEPTEMBRE
2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 12 000 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de monsieur Richard Lafleur, responsable du financement, 403-110, rue du Château, Gatineau, Québec, J9A 1T4, à titre de subvention à leur campagne de financement pour la soirée reconnaissance en hommage à monsieur le conseiller Pierre Phillion le 12 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	1 500 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	2 500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79948-972	500 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	500 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	500 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	500 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	500 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	500 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

02-79938-972	500 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	500 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	500 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	500 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	500 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-303

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CLUB OPTIMISTE DE HULL - 8 JUIN 2013 - 70 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Tremblay à participer à une activité le 8 juin 2013 au profit du Club optimiste de Hull pour souligner le 45^e année de bénévolat.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 70 \$ à l'ordre du Club optimiste de Hull, C. P. 1185, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	70 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-304
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2013-826

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT POUR MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU - RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE - 4 MARS 2013 - 215 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer à une rencontre avec monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à Montréal le 4 mars 2013.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais relatifs à ce déplacement pour un montant maximum de 215 \$, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-312	210,44 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-305

SUBVENTION DE 1 600 \$ - POPOTE ROULANTE D'AYLMER POUR AIDER À LA PRÉPARATION DES REPAS POUR L'ANNÉE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 600 \$ à l'ordre de la Popote roulante d'Aylmer, 160, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3M8, à titre de subvention pour aider à la préparation des repas pour l'année 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79933-972	150 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79939-972	200 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2013.

Adoptée

CE-2013-306

SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE ACTU-ELLE - ACTIVITÉ SOULIGNANT LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES - 7 MARS 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre Actu-Elle, à l'attention de madame Mélanie Sarazin, directrice générale, 501, rue des Pins, Gatineau, Québec, J8L 2L2, à titre de subvention pour une activité soulignant la journée internationale des femmes qui se déroulera le 7 mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2013.

Adoptée

CE-2013-307

SOUSSION 2013 SP 022 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - COLLECTEUR MONDOUX, PHASE 7 - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance en résidence des travaux pour le projet « Réfection des services municipaux – Collecteur Mondoux, phase 7 – Secteur de Gatineau » pour un montant total approximatif de 155 216,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 février 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

QUE ce comité autorise la firme CIMA+ s.e.n.c. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire.

QUE ce comité autorise la firme CIMA+ s.e.n.c. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12004-055-25226	70 000,00 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc, égouts - Honoraires professionnels - Aqueduc - Collecteur Mondoux, phase 7
18-12004-054-25227	78 466,25 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc, égouts - Honoraires professionnels - Égouts - Collecteur Mondoux, phase 7
04-13493	6 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2013.

Adoptée

CE-2013-308

SOUSSION 2012 SP 301A - REMPLACEMENT DU QUAI DES VISITEURS À LA MARINA D'AYLMER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Manufacturiers Technomarine inc. 598, rue Leclerc, Repentigny, Québec, J6A 2E5, pour le remplacement du quai des visiteurs à la marina d'Aylmer pour un montant total de 91 471,81 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 7 février 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30701-008-25228	87 493,91 \$	Travaux d'aménagement de parcs et espaces verts - Parc des Cèdres - Quai des visiteurs
04-13493	3 977,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2013.

Adoptée

CE-2013-309

SOUSSION 2012 SI 375 - COLLECTE, TRANSPORT ET TRI DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme La Relance Outaouais, division Valoritec, 270, boulevard des Allumettières, Gatineau, Québec, J8X 1N3, pour la collecte, le transport et le tri des produits électroniques, et ce, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, au montant total approximatif de 38 197,97 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 février 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date d'adjudication et sera valide pour un an. Les prix seront fixes pour la durée du contrat.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2014, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45312-452-25229	36 536,83 \$	Résidus domestiques dangereux et écocentres - Enfouissement - Sites de matériaux secs
04-13493	1 661,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 février 2013.

Adoptée

CE-2013-310

SOUSSION 2012 SP 354 - BIOSOLIDES MUNICIPAUX DIGÉRÉS GRANULÉS À VALORISER OU À DISPOSER - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Third High Farms Ltd, 12, chemin Bath, Iroquois, Ontario, K0E 1K0, pour la valorisation de biosolides municipaux digérés granulés au prix unitaire de 19,25 \$ la tonne métrique, excluant les taxes, pour un montant approximatif de 132 796,12 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 janvier 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date d'adjudication et sera d'une durée de deux ans avec la possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'une année. Les prix unitaires seront fermes pour la durée initiale du contrat ainsi que pour l'option de renouvellement, si retenue.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2014, 2015, 2016 et 2017 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41460-444-25230	52 925,45 \$	Granulation - Usine de traitement des eaux usées - Transport au site d'enfouissement et frais de disposition
04-13493	2 406,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 février 2013.

Adoptée

CE-2013-311 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-06 - 331 026,03 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 FÉVRIER 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-06 au montant de 331 026,03 \$ pour la période du 3 au 9 février 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 février 2013.

Adoptée

CE-2013-312 **SOUMISSION 2012 SI 363 - ACHAT DE LAMPADAIRES - RUISSEAU DE LA BRASSERIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nedco Division Rexel Canada, 67, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour l'achat de lampadaires, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 29 546,13 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 décembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19130-521-25231	28 261,24 \$	Frais non remboursables par assurances - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 284,89 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 février 2013.

Adoptée

CE-2013-313 **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN POUR LES LOGICIELS ET PROGICIELS AVEC LA FIRME ACCEO SOLUTIONS INC. POUR L'ANNÉE 2013 - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le changement de nom de GFI Solutions d'affaires Inc. à ACCEO Solutions inc. est survenu le 12 septembre 2012 et qu'il y a eu plusieurs changements;

CONSIDÉRANT QUE le changement de nom a mené à revoir l'ensemble du processus de gestion contractuelle avec la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche a permis de développer un nouveau gabarit de contrat maître par lequel la compagnie a consolidé en un seul document tous les volets des logiciels et progiciels avec les divers services de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les contrats d'entretien des logiciels et progiciels avec la firme ACCEO Solutions inc. sont échus depuis le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et progiciels et que la firme ACCEO Solutions inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler les contrats d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels avec la firme ACCEO Solutions inc., 6100-75, rue Queen, Montréal, Québec, H3C 2N6, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 pour un montant total de 170 477,07 \$, incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels, sur présentation de pièces justificatives fournies par le Service de l'informatique.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70030-555-25232	71 837,63 \$	Gestion des inscriptions et cartes accès - Entretien de logiciels
02-30810-555-25233	12 689,66 \$	Général - Ateliers mécaniques - Entretien de logiciels
02-12100-555-25234	60 717,25 \$	Cour municipale - Entretien de logiciels
02-13310-555-25235	9 126,26 \$	Finances - Entretien de logiciels
02-31150-555-25236	5 493,80 \$	Division du parc immobilier - Entretien de logiciels
04-13493	7 413,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 198,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 février 2013.

Adoptée

CE-2013-314

REJET DES SOUMISSIONS 2012 SP 353 - SERVICES PROFESSIONNELS - SERVICES DE SOUTIEN EN GESTION DE PROJET - DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 27 novembre 2012, un appel d'offres public concernant les services professionnels pour des services de soutien en gestion de projet;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 16 janvier 2013 pour procéder à l'analyse des soumissions reçues et que trois soumissionnaires se sont qualifiés en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité et ont vu leur offre respective faire l'objet du calcul du meilleur rapport « qualité/prix »;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de prix de la firme qui a présenté le meilleur rapport « qualité/prix » totalise la somme de 929 021 \$, incluant les taxes, et que ce montant dépasse largement les sommes disponibles pour ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette toutes les soumissions s'étant qualifiées en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité et ayant vu leur offre respective faire l'objet du calcul du meilleur rapport « qualité/prix » dans le cadre de l'appel d'offres 2012 SP 353.

Adoptée

CE-2013-315

CONTRATS DE SERVICE POUR UNE PÉRIODE DE 5 ANNÉES POUR LES LOGICIELS INFRAMODEX ET AQUA CAD SUITE - MODULES DU SYSTÈME INTÉGRÉ D'AIDE À LA DÉCISION (SIAD)

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1576 en date du 12 octobre 2005, octroyait un contrat à la firme Aqua Data Inc. pour l'acquisition des modules de la suite Aqua Cad et InfraModex (ci nommé InfraModex) dans le cadre du projet « Système intégré d'aide à la décision (SIAD) »;

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat permettra d'obtenir les mises à jour et l'entretien du logiciel Aqua Cad Suite et les mises à jour, l'entretien et l'hébergement pour le module financier InfraModex;

CONSIDÉRANT QUE ces logiciels permettent de gérer les conditions des réseaux et de planifier les travaux d'aqueduc, d'égouts et de pavage;

CONSIDÉRANT QUE ces réseaux représentent un actif de 6,6 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants, et la protection des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573.3 6° alinéas de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'octroi d'un contrat pour un montant de 309 110,30 \$, incluant les taxes, à la firme Aqua Data Inc., 95, 5^e Avenue, Pincourt, Québec, J7V 5K8, pour les contrats de service, soit un montant de 172 462, 50 \$ pour le module financier InfraModex pour les années 2013 à 2017 et un montant de 136 647,80 \$, taxes incluses, pour la gestion des infrastructures Aqua Cad Suite pour la période de couverture qui s'étend du 12 décembre 2012 jusqu'au 31 décembre 2017.

Le contrat pour la mise à jour, l'entretien et l'hébergement pour le module financier InfraModex comprend une option de renouvellement pour une durée additionnelle de 5 ans pour un total de 172 462,50 \$, taxes incluses.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2014 à 2022, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30130-555-25237	59 133,56 \$	Division de la planification et des services techniques - Entretien de logiciels
04-13493	2 688,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2013.

Adoptée

CE-2013-316 **SOUSSION 2012 SP 362A - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLECTION 2013 - SERVICE DU GREFFE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Innovision+ inc., 410, boulevard Charest Est, bureau 430, Québec, Québec, G1K 8G3, pour la fourniture de divers services professionnels visant à mener à terme l'élection à l'automne 2013, pour un montant total de 285 925,61 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 février 2013, et ce, étant la seule soumission s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-14400-419-25238	273 491,36 \$	Élections - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	12 434,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2013.

Adoptée

CE-2013-317 **SUBVENTION DE 200 \$ - HOCKEY FÉMININ OUTAOUAIS - 9 ET 10 MARS 2013 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Hockey féminin Outaouais, à l'attention de madame Mila Swiderski, 76, rue Philipp-Lenard, Gatineau, Québec, J8V 2L7, à titre de subvention pour l'organisation d'un échange entre deux équipes de hockey, soit Gatineau et Lac Placid les 9 et 10 mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2013.

Adoptée

CE-2013-318 **SUBVENTION DE 700 \$ - ASSOCIATION DES FEMMES IMMIGRANTES DE L'OUTAOUAIS - JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES - 9 MARS 2013 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais, à l'attention de madame Claude Yvette Akoun, directrice, 18, rue Picardie, Gatineau, Québec, J8T 1N9, à titre de subvention pour une activité soulignant la journée internationale des femmes qui se déroulera le 9 mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	250 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2013.

Adoptée

CE-2013-319

SUBVENTION DE 500 \$ - CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE BLANCHE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Corporation d'aménagement de la rivière Blanche de Gatineau, à l'attention de monsieur Eugène Boudreau, président, 269, rue des Jacinthes, Gatineau, Québec, J8R 1L9, à titre de subvention pour le déneigement de la passerelle du boulevard Maloney durant la saison hivernale 2012-2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	500 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2013.

Adoptée

CE-2013-320

SUBVENTION DE 750 \$ - CLUB DE COMPÉTITION DE KARATÉ MASSON-ANGERS-BUCKINGHAM DANS LE CADRE D'UN DÎNER-BÉNÉFICE - 10 MARS 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre du Club de compétition de karaté Masson-Angers-Buckingham, 110, rue Georges, Gatineau, Québec, J8M 1A2, à titre de subvention dans le cadre d'un dîner-bénéfice le 10 mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2013.

Adoptée

CE-2013-321

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY À UNE ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 14 MARS 2013 - 91,98 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Tremblay à participer à une activité de la Chambre de commerce de Gatineau le 14 mars 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 91,98 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, suite 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	87,98 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
04-13493	4,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2013.

Adoptée

CE-2013-322

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU AU DÎNER-CONFÉRENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 27 FÉVRIER 2013 - 34,49 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer au dîner-conférence de la Chambre de commerce de Gatineau sous le thème « Miser sur la transparence » le 27 février 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 34,49 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, suite 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	32,99 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
04-13493	1,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2013.

Adoptée

CE-2013-323

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 6 - 12 205,06 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 7 - 542 036,21 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 7 - 9 410,59 \$ - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 7 ET 53 - 400 999,30 \$ ET 2 647,36 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 6, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 7, la liste des réquisitions numéro 7 ainsi que les listes des embauches numéros 7 et 53 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 6	Pièces de comptes à payer	12 205,06 \$	18 au 22 février 2013
Liste PD numéro 7	Pièces de comptes à payer	542 036,21 \$	18 au 22 février 2013
Liste des réquisitions numéro 7	Pièces de comptes à payer	9 410,59 \$	18 au 22 février 2013
Liste des embauches numéro 7	Embauche de personnel temporaire	400 999,30 \$	11 au 15 février 2013
Liste des embauches numéro 53	Embauche de personnel temporaire	2 647,36 \$	4 au 15 février 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2013.

Adoptée

CE-2013-324

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER PIERRE-JANET - 23, RUE PHARAND - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Fondation du centre hospitalier Pierre-Janet a obtenu, le 27 octobre 2003, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 23, rue Pharand;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Fondation du centre hospitalier Pierre-Janet a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 23, rue Pharand;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Fondation du centre hospitalier Pierre-Janet pour l'immeuble situé 23, rue Pharand.

Adoptée

CE-2013-325

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LÉGION CANADIENNE, FILIALE 54 - 176, RUE JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Légion canadienne, filiale 54 a obtenu, le 28 octobre 2003, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour une partie de l'immeuble situé au 176, rue Joseph;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Légion canadienne, filiale 54 a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour une partie de l'immeuble situé au 176, rue Joseph;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Légion canadienne, filiale 54 pour une partie de l'immeuble situé au 176, rue Joseph.

Adoptée

CE-2013-326

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - RE-SOURCE INTÉGRATION - 30, RUE DUCHARME - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Re-Source Intégration a obtenu, le 27 octobre 2003, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 30, rue Ducharme;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Re-Source Intégration a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 30, rue Ducharme;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Re-Source Intégration pour l'immeuble situé au 30, rue Ducharme.

Adoptée

CE-2013-327

SOUSSION 2012 SP 281 - REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE - SERVICE DE POLICE ET CENTRE DE SERVICES DE HULL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILLION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Charmau Électrique inc., 140-B, rue d'Edmonton, Gatineau, Québec, J8Y 3S6, pour le remplacement du système d'alarme incendie au poste de police et au centre de services de Hull, pour un montant total révisé de 226 729,55 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 novembre 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-13001-003-25239	216 869,60 \$	Travaux correctifs - Bâtiments municipaux - Panneau d'alarme incendie - Poste de police de Hull
04-13493	9 859,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2013.

Adoptée

CE-2013-328

Modifiée par la résolution
CE-2016-415 - 01.06.2016**SOUSSION 2012 SP 311 – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-
CONSEIL – MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE
DU SECTEUR DE HULL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Dessau inc., 960, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 6T5, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en mécanique de procédés, en structure, en mécanique du bâtiment, en électricité (bâtiment et force motrice), en automation-contrôle-instrumentation et en génie civil ainsi que pour des services d'architecture afin de réaliser le projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull, pour un montant approximatif de 1 436 888,57 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 décembre 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 numéro en date du 2 juillet 2008.

QUE ce comité autorise la firme Dessau inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire.

QUE ce comité autorise la firme Dessau inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30455-002-25240	424 420,00 \$	Usines de production d'eau potable - Honoraires professionnels - Hull
06-30697-006-25241	607 897,81 \$	Modernisation - Usine d'eau potable - Secteur de Hull - Plans et devis
06-30697-007-25242	342 083,76 \$	Modernisation - Usine d'eau potable - Secteur de Hull - Surveillance des travaux
04-13493	62 487,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2013.

Adoptée

CE-2013-329

**SOUSSION 2012 SP 367 - RENFORCEMENT DE LA RÉSERVE R3 - TRAVAUX
DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE
BUCKINGHAM - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL
DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Ed Brunet et associés Canada inc., 9, rue Dumas, Gatineau, Québec, J8Y 2M4, pour les travaux de renforcement de la réserve R3 à l'usine d'eau potable du secteur de Buckingham pour un montant total de 175 911,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 février 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30707-015-25243	168 261,75 \$	Travaux de modernisation - Usine d'eau potable de Buckingham - Travaux de renforcement de la réserve R3
04-13493	7 650,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30707-005	168 265 \$		Travaux de modernisation - Usine d'eau potable de Buckingham - Voirie et aménagement
06-30707-015		168 265 \$	Travaux de modernisation - Usine d'eau potable de Buckingham - Travaux de renforcement de la réserve R3

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2013.

Adoptée

CE-2013-330 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-6 - 441 600,23 \$ - PÉRIODE DU 14 AU 20 FÉVRIER 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-06 d'un montant de 441 600,23 \$ pour la période du 14 au 20 février 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2013.

Adoptée

CE-2013-331 **PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BRUNO MICHEL AU POSTE DE CHEF DE DIVISION, SOUTIEN AU SERVICE D'ÉVALUATION**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division, Soutien au Service d'évaluation, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Bruno Michel au poste de chef de division, Soutien (poste numéro EVA-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du directeur.

Monsieur Bruno Michel est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Bruno Michel sera celui de la classe 5, échelon 2 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Bruno Michel est assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service d'évaluation en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-115 – Évaluation – Rémunération régulière – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2013.

Adoptée

CE-2013-332

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 105376

CONSIDÉRANT la nature des gestes posés;

CONSIDÉRANT QUE les gestes reprochés sont incompatibles avec le statut de l'employé;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la suspension de dix jours sans traitement de l'employé 105376.

Les dates de suspension seront déterminées par le Service des ressources humaines en collaboration avec le service concerné conformément à la convention collective

Adoptée

CE-2013-333

RÈGLEMENT HORS COUR - HYDRO-QUÉBEC C. VILLE DE GATINEAU ET ALS - BRIS D'ÉQUIPEMENTS - 550-22-013986-128 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 août 2012, Hydro-Québec intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau, Hewitt Équipement ltée et Jean Lesage pour des dommages qui auraient été causés à des équipements le ou vers le 20 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE les parties, dans le but de trouver une solution satisfaisante et définitive au présent litige, ont entamé des négociations et ont convenu d'un règlement hors cour;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler la réclamation en considération des faits;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le règlement hors cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19110-991, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2013.

Adoptée

CE-2013-334

MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES POUR POURSUITES JUDICIAIRES - INCENDIE DU PONT BRABANT-PHILIPPE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a conclu, en octobre 2004 avec la Corporation d'aménagement de la rivière Blanche de Gatineau inc., un protocole afin de procéder à la réalisation de travaux comportant notamment la construction d'un pont couvert;

CONSIDÉRANT les efforts et les ressources déployés par les bénévoles de la Corporation d'aménagement des berges de la rivière la Blanche afin de procéder à ladite construction;

CONSIDÉRANT QU'en date du 30 décembre 2011, un incendie a complètement détruit la structure du pont couvert Brabant-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE les personnes responsables de l'incendie furent dûment retrouvées et accusées en vertu du Code criminel;

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour des travaux de nettoyage des débris du pont incendié fut accordé à la firme CS TERREC, et ce, par résolution du comité exécutif numéro CE-2012-271 en date du 22 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE les frais associés au nettoyage des débris ainsi qu'à la préparation des plans de reconstruction du pont couvert se chiffrent à une somme de 142 045,88 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé de la reconstruction du pont est présentement évalué à un montant de 1 044 500 \$, sauf à parfaire :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate les services juridiques à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'instituer les procédures judiciaires appropriées à l'encontre des responsables de l'incendie du pont Brabant-Philippe, de leurs représentants légaux, le cas échéant, et à l'encontre également de leurs assureurs en responsabilité civile, le cas échéant, en raison des dommages subis par la Ville suite à la destruction de ce pont.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif